

CONSEILLÈRE OU CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

(Généraliste avec une majeure en
rémunération et avantages sociaux)

Vous êtes une personne autonome, rigoureuse, collaborative et vous possédez d'excellentes habiletés relationnelles? Vous avez le goût de collaborer à des mandats en ressources humaines, notamment en rémunération et avantages sociaux? Alors vous êtes la personne que nous recherchons!

SOMMAIRE DU POSTE

NO DE RÉFÉRENCE INTERNE : 23-24-13

LIEU DE TRAVAIL : Ville de Québec ou Montréal
Possibilité de télétravail en mode hybride, selon les dispositions prévues à la directive relative au télétravail.

HORAIRE DE TRAVAIL :
35 heures/semaine de jour
Du lundi au vendredi

SALAIRE :

Classe 9 dans une échelle de salaire se situant entre 50 920 \$ à 104 018 \$

STATUT DE L'EMPLOI :

Poste professionnel - non syndiqué - régulier

SECTEUR DE TRAVAIL

Service des ressources humaines

CONTEXTE

Le Service des ressources humaines de l'ENAP a pour mission de voir à l'orientation stratégique de la gestion des ressources humaines de l'organisation, notamment des relations de travail, la rémunération et la paie, les avantages sociaux, la dotation, la santé et sécurité, et le développement organisationnel. Le Service assure le développement et l'orientation la mise en œuvre des politiques et programmes en ressources humaines, s'assure du respect des lois du travail et des conventions collectives ainsi que du maintien d'un climat de travail sain et harmonieux.

SOMMAIRE DES RESPONSABILITÉS

Sous la supervision de la Directrice, la personne titulaire aura, de manière générale, à :

- Conseiller et accompagner les gestionnaires dans des domaines clés tels le maintien d'un climat de travail sain, la planification de la relève, la gestion du rendement, la dotation, l'application des politiques RH, la rémunération, la gestion du changement, santé et sécurité, etc.
- Participer au développement et déploiement de politiques, de processus, des programmes et des pratiques RH et en faire la promotion.
- Participer activement et coordonner divers projets et mandats en gestion des ressources humaines afin de satisfaire les besoins de l'organisation.

Plus précisément, la personne titulaire aura à :

- Conseiller et appuyer l'équipe du Service RH en matière d'application des différents programmes, politiques et pratiques de rémunération globale et avantages sociaux.
- Fournir des recommandations en matière d'interprétation d'application des conventions collectives, des lois et des processus administratifs en lien avec les avantages sociaux et à la rémunération.
- Agir à titre de personne experte dans le domaine de la rémunération et des avantages sociaux, incluant le régime de retraite, les assurances collectives et la gestion des invalidités auprès de ses collègues et soutenir l'équipe de la paie composée de 3 technicien.nes.
- Réviser et assurer la mise en place des processus et les procédures liés à la rémunération ; coordonner les opérations de vérifications externes (RRUQ, ENAP, Loi 95, etc.) et la planification budgétaire.
- Agir à titre de pilote pour le système Safirh ; assurer sa mise à jour et son évolution.
- Maintenir les relations avec les partenaires de l'UQ concernant les assurances collectives, les régimes de retraite et le système informatique Safirh ; assurer la transmission de l'information auprès de l'équipe du SRH.

- Collaborer à l'exercice d'équité salariale, à l'évaluation des postes, au maintien et à la mise à jour de la structure salariale.
- Assurer une vigie des meilleures pratiques et du marché des salaires et des avantages sociaux.

La liste des tâches et responsabilités énumérées ci-dessus est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par la personne salariée occupant ce poste. Cependant, les tâches et responsabilités non énumérées ne doivent pas avoir d'effet sur la classe.

EXIGENCES

Scolarité

Baccalauréat dans un domaine pertinent (relations industrielles, gestion des ressources humaines, etc.)

Expérience

Minimum de trois années d'expérience pertinentes en ressources humaines à titre de généraliste.

Expérience et intérêt en rémunération et avantages sociaux.

Être membre de l'Ordre des conseillers et conseillères en ressources humaines.

COMPÉTENCES REQUISES

- ❖ Flexibilité et adaptation
- ❖ Capacité d'analyse et de jugement
- ❖ Méthodologie, planification et organisation du travail
- ❖ Autonomie et initiative
- ❖ Collaboration et travail d'équipe
- ❖ Rigueur et capacité à produire un travail de qualité
- ❖ Bonne capacité de communication, tant à l'oral qu'à l'écrit (rédaction, synthèse et vulgarisation)
- ❖ Facilité à utiliser les outils informatiques et les médias sociaux dans le cadre de son travail

AVANTAGES SOCIAUX

- ❖ Jusqu'à 4 semaines de vacances dès la fin de la première année selon la date d'embauche
- ❖ Congés de maladie et congés sociaux
- ❖ Horaire d'été allégé
- ❖ Assurances collectives
- ❖ Régime de retraite à prestations déterminées

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION

Dès que possible

DÉPÔT DE VOTRE CANDIDATURE

Soucieuse d'être représentative de la société québécoise et de s'enrichir de sa diversité, l'ENAP invite toutes les personnes qualifiées à manifester leur intérêt, en particulier les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes autochtones, les membres de minorités visibles et de minorités ethniques, ainsi que les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre, notamment relativement au programme d'accès à l'égalité en emploi auquel elle souscrit.

Prière de transmettre votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae, en mentionnant le numéro de référence, **avant le 18 juin 2023** au Service des ressources humaines par courriel : rh.emplois@enap.ca. De plus, les outils de sélection peuvent être adaptés selon les besoins des personnes en situation de handicap qui en font la demande, et ce, en toute confidentialité. Si vous désirez faire connaître vos besoins particuliers, nous vous prions de le mentionner dans votre envoi.

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Seules les personnes retenues pour une entrevue seront contactées.

[En savoir plus sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi | CDPDJ](#) »